
*Direction générale
de la mer et des transports*

**Note générale n° 2006-38 du 31 juillet 2006
portant délégation de pouvoirs**

NOR : *EQU0611698N*

Vu le décret 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu l'article 99 du statut du personnel de la RATP, modifié par la dépêche ministérielle du 23 décembre 1991 ;

Vu le décret du 12 juillet 2006 nommant M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP ;

Le président-directeur général de la RATP donne délégation de pouvoirs au président de la commission de reclassement pour prononcer la réforme des agents reconnus inaptes définitifs à leur emploi statutaire et qui n'ont pu être reclassés dans un autre emploi.

*Le président-directeur
général
P. Mongin*

La présente délégation annule et remplace la délégation n° 5451 du 28/10/2002.